



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-15

RESSOURCES HUMAINES

15 - Modification du tableau des effectifs

Date de la convocation : le 04 février 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Présents : 42

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Jean-Pierre DAUX (CA Plaine Vallée), Mme Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-lès-Louvres), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérard VERGET (Commune de Louvres), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoul), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL et Mme Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

M. Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à M. Jean-Noël BELLIER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,

Présents sans droit de vote : 1

RESSOURCES HUMAINES

15 - Modification du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 10 février 2016, avec prise d'effet anticipée de la création de deux emplois de technicien principal de 2^{ème} classe :

Grade	Cat.	Postes Ouverts	Titulaires/stagiaires	Non Titulaires	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
Total emplois de direction		3	3		

Grade	Cat.	Postes Ouverts	Titulaires/stagiaires	Non Titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>					
Directeur	A	1	1		
Attaché	A	2	1	1	
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint adm. 1ère classe	C	5	5		
Adjoint adm. 2ème classe	C	5	3	2	
Total filière administrative		14	11	3	

Grade	Cat.	Postes Ouverts	Titulaires/stagiaires	Non Titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>					
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1	1		
Ingénieur principal	A	1	1		
Ingénieur	A	4	2	1	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	2		
Technicien Principal de 2ème classe	B	10	2	6	2
Technicien	B	3	3		
Adjoint technique 2ème classe	C	6	5	1	
Total filière technique		27	16	8	3

Total général		44	30	11	3
----------------------	--	-----------	-----------	-----------	----------

RESSOURCES HUMAINES

15 - Modification du tableau des effectifs

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de M. Gilles MÉNAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

Considérant la création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe afin d'animer la cellule Industriels, sur le territoire du SIAH, Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne,

Considérant la création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe afin d'assurer le service public d'entretien des réseaux et ouvrages liés à la compétence GÉMAPI et assainissement,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 10 février 2016,

2 - Et autorise le président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 15 février 2016

Guy MESSENGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 15 février 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-259500221-20160210-2016-15-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016
--